



Assemblée générale

Distr. générale
20 septembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 105 c)

Questions relatives aux droits de l'homme :
situations relatives aux droits de l'homme
et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Situation des droits de l'homme dans la République démocratique du Congo

Note du Secrétariat

1. Dans sa résolution 2004/84, approuvée par le Conseil économique et social dans sa décision 2004/225, la Commission des droits de l'homme priait le Président de la Commission des droits de l'homme de nommer un expert indépendant chargé de fournir une assistance au Gouvernement de la République démocratique du Congo dans le domaine des droits de l'homme, d'examiner l'évolution de la situation des droits de l'homme dans ce pays et de vérifier que ses obligations sont remplies dans ce domaine. Il a été demandé à l'expert indépendant de présenter un rapport intérimaire à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session et de faire rapport à la Commission à sa soixante et unième session.

2. Le 26 juillet 2004, le Président de la Commission des droits de l'homme a nommé M. Titinga Frédéric Pacéré comme expert indépendant sur la situation des droits de l'homme dans la République démocratique du Congo. M. Pacéré ayant été nommé tout récemment, il ne sera pas en mesure de présenter à l'Assemblée le rapport demandé. En revanche, il lui rendra compte oralement de ses premières observations à propos de son mandat.